AR Prefecture
005-210500732-20260923-2026_038-DE
Reçu le 28/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 8
Suffrages Exprimés : 10
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Présents : Mmes Patricia MORHET-RICHAUD-Marjorie SUSCET-Marie-Line GABERT
Mrs Jean-Paul COUDOURET-André GUIEU-Sylvain VELLAS -Jérémy IMBARD
Excusés : Lucienne BOQUILLON-Océane LAUNAY-Dimitri BAJARD
Procurations : Lucienne BOQUILLON à Jean-Paul COUDOURET- Dimitri BAJARD à Serge MAOUI
Secrétaire de Séance : Marie-Line GABERT
Date de la convocation : 17/09/2026

2026/038
Décision modificative n°1
Budget EAU 2026

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chapitre 014 Article 706129 Article 701249		 155.00 € 305.00 €
Chapitre 011 Article 6156	460.00 €	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Serge MAOUI

AR Prefecture
005-210500732-20260923-2026_038-BF
Reçu le 28/09/2026

DM n° 1 2026

ARRETE ET SIGNATURES

MAIRIE DE LAZER - LAZER BUDGET EAU

Présentation

Présenté par le Maire,
A Lazer, le 23/09/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Lazer, le 23/09/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	03
Nombre de suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 17/09/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Signataires	
BAJARD DIMITRI	
BOQUILLON LUCIENNE	
COUDOURET JEAN-PAUL	
GABERT MARIE-LINE	
GUIEU ANDRE	
IMBARD JEREMY	
LAUNAY OCEANE	
MORHET RICHAUD PATRICIA	
SUSCET MARJORIE	
VELLAS SYLVAIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Lazer, le 23/09/2026